

N'est-ce pas pour nous que Restaut semble tracer cette règle: On écrit "cette maison," à cette heure," et l'on prononce "ste maison" "astheure," ou bien encore on écrit "la nôtre, la vôtre, et l'on prononce la note, la vote?"

C'est dans la population peu instruite et chez les ouvriers de nos villes que se parle le pire langage. Le contact constant des Anglais auxquels ils empruntent leurs expressions techniques, en leur donnant une désinence française, aide à la plus regrettable déformation. Nous comprenons que les Français soient estomaqués lorsque retentissent à leurs oreilles les expressions baroques trop connues, émaillées de baptême, de torieux et de maudits! Il y a dans les classes élevées, instruites, des villes—hommes de profession, négociants, —des personnes en assez grand nombre qui s'observent. Au-dessous d'elles, c'est l'anarchie, même chez les gens d'une moyenne instruction.

Depuis vingt ans, je suis examinateur des aspirants au service civil. Chaque année je donne aux candidats comme exercice de français quelques phrases à corriger, en les prévenant que j'y glisse des barbarismes. Et alors, défient sous leurs yeux des mots comme "badrer", "canceller", "maller", "job". Ces horreurs sont acceptées comme pur métal français! Il me semble que l'on devrait épingle les plus frappants de ces barbarismes dans un court recueil pour le distribuer dans les écoles. Un tel ouvrage éclairerait les élèves, et aussi certains instituteurs.

C'est encore dans nos campagnes que l'on parle le meilleur français. Sur ce terrain la comparaison avec les paysans de France tournerait plutôt à notre avantage; la langue d'autrefois s'est conservée relativement pure, à l'abri de toute déformation, mais en s'incorporant des locutions locales créées par des besoins nouveaux. Jamais aussi, autant qu'aujourd'hui, on n'a vu les hommes d'études plus disposés à veiller aux intérêts de la langue, à se réprimer, à la défendre contre l'invasion. Ses amis de leur pays ont devant eux une rude tâche, car l'indifférence de la masse multiplie les dangers, les chances d'anglicisation. C'est pourquoi il faut souhaiter que le bataillon sacré qui monte la garde autour de cette partie du domaine national fasse sans cesse de nouvelles recrues.

A. DECELLES.

EXAMEN MEDICAL

ET L'ASSURANCE-VIE

(Suite)

I.—Devoirs du Médecin Examineur envers la mutualité

Les devoirs qui incombent au médecin examinateur sont nombreux. Les intérêts divers qui s'imposent en assurance nécessitent de sa part des qualités supérieures. Il a des responsabilités sérieuses envers la mutualité. De son approbation et de sa recommandation en est dépendent la stabilité et la sécurité de l'institution qui l'emploie. Pour arriver à cette fin, il faut que dans l'exercice de sa charge et dans ses relations avec la mutualité il soit scrupuleusement honnête et consciencieux qu'il possède un jugement sain; qu'il soit perspicace et que son éducation médicale soit des

meilleures. Une institution dont le département médical manquerait de connaissances appropriées et qui serait à la merci de médecins peu scrupuleux et malhonnêtes, serait assurée de sa perte à brève échéance. Le médecin examinateur doit donc être le "vir probus" et le "vir doctus", sous tous rapports.

Il arrive souvent qu'un médecin peut être parfaitement intègre et honnête et n'avoir par les connaissances, l'entraînement voulus pour juger et apprécier la valeur d'un risque en assurance. Cette étude de l'assurance-vie au point de vue médical est devenue, aujourd'hui, une des spécialités de la médecine. Le médecin peut avoir une idée d'ensemble des lois qui régissent la vie de l'homme, mais lorsqu'il faut qu'il juge, dans tous ses détails, de la valeur physique et morale d'un sujet, il lui faut alors des connaissances spéciales que, seules des études particulières et l'expérience, peuvent donner. Ces connaissances il les acquiert, non seulement par son savoir médical, mais encore à la suite de nombreuses observations que son expérience développe, de plus en plus, à mesure qu'il a examiné un plus grand nombre de sujets. Son jugement et son tact sont souvent mis à l'épreuve et il doit s'en servir surtout lorsqu'il s'agit d'apprécier les habitudes, l'occupation, le genre de vie, l'histoire de famille, l'état physique et moral de l'assuré, et de plus juger des conséquences de maladies et d'accidents antérieurs. De son appréciation dépendra la décision du médecin reviseur.

La mutualité s'attend donc à ce que le médecin examinateur mette à son service tout son savoir et son intégrité. Il lui faut aussi le courage de ses convictions et ne pas craindre à l'occasion de déplaire. Nous ne demandons pas au médecin examinateur de sacrifier ses intérêts matériels au profit des sociétés de secours mutuels, mais ce que nous exigeons c'est que lorsqu'il rencontre des sujets qui n'offrent pas les garanties voulues, il ait le courage de le déclarer; il est si facile d'en informer confidentiellement le médecin reviseur.

Lorsque les sociétés médicales des différents districts de la province se sont entendues pour fixer les honoraires de l'examen médical des sociétés de bienfaisances, l'Alliance Nationale a été la première à reconnaître le bien-fondé de cette demande. Elle est donc en mesure d'exiger que son examen soit bien fait puisqu'elle paie l'honoraire demandé.

Il est encore une autre occasion où le médecin examinateur peut être utile, c'est lors des déclarations que lui font les assurés. S'il se présente quelques réponses ambiguës et incompréhensibles, il doit intervenir et aviser le sujet d'avoir à répondre d'une manière claire, précise et véridique. Le risque qu'assume nos sociétés de secours mutuels est d'autant plus grand qu'il comprend non seulement une assurance de dotation, mais souvent encore des bénéfices en maladie. De là l'importance et la nécessité d'être bien renseigné sur le mérite du risque à prendre.

Le médecin examinateur, lorsqu'il le peut, doit aussi faire part des observations qu'il a recueillies sur le risque moral d'un assuré. Un sujet peut avoir une bonne santé, une histoire de famille excellente, mais son genre de vie aura pour effet, dans un avenir prochain d'amoinrir la valeur de son risque.

Nous vivons à une époque où les exigences,

les extravagances, le vice, même le crime doivent avoir une influence marquée en assurance sur la vie. L'on s'use trop vite et tout paraît converger vers une diminution sensible de la durée de l'existence. Il y a encore la lutte pour la vie, le tourbillon des affaires, l'ambition des richesses, toutes ces choses minent l'homme, le rendent neurasthénique et impotent. Un sujet qui vivrait dans une semblable atmosphère ne serait certainement pas un bon risque. Si le médecin-examineur rencontre de tel sujet, il doit en avertir le médecin reviseur.

Il est arrivé de recevoir des examens incomplets, imparfaits et dont l'ensemble dénote chez le médecin-examineur une insouciance et une négligence des plus déplorables. Cela est certainement dû au fait que l'on ne se rend pas compte de la responsabilité de sa charge. Pour un tel médecin, l'examen médical est une chose de routine, sans importance; il se soucie peu des engagements et des responsabilités que la mutualité a contractés, et peu lui importe que celle-ci soit ou non, en état de remplir ses obligations. Parfois, l'on se demande si cette négligence ne frise pas la malhonnêteté. A tout événement, l'assurance sur la vie est certainement peu protégée lorsqu'elle confie ses intérêts à des personnages si peu soucieux de leurs devoirs. Heureusement que l'Alliance Nationale n'a pas eu encore à son service de tels médecins-examineurs. Nous devons donner crédit à nos médecins-examineurs pour la moyenne peu élevée de mortalité de notre association.

Dans le cours d'un examen, l'on constate quelques fois que certains détails échappent à l'attention du médecin-examineur. Le médecin reviseur, pour se renseigner, doit, alors, communiquer avec le médecin-examineur. Les renseignements demandés peuvent quelques fois paraître oiseux et inutiles. Au contraire, ce que le médecin reviseur désire connaître, a son importance. Veuillez croire, que ce n'est pas pour le plaisir de correspondre qu'il dicte souvent de longues lettres. La conduite du médecin-examineur est de faciliter, en toute circonstance, la tâche du médecin reviseur et le meilleur moyen pour arriver à ce but, c'est de lui fournir tous les renseignements nécessaires, afin qu'il puisse se prononcer d'une manière judicieuse. Que l'on se prête donc de bonne grâce lorsque des détails supplémentaires sont demandés, que l'on soit courtois et prompt à répondre à toute correspondance officielle.

En résumé, le médecin-examineur est l'aviseur de confiance de la société, et, comme tel, doit agir avec la plus grande honorabilité.

THEO. CYPHOT,

Médecin en Chef.

(A suivre)

ENCYCLOPEDIE

La municipalité de Liverpool a trouvé une solution très rémunératrice pour se débarrasser des ordures ménagères: elle les incinère et, du résidu de cette combustion—du "clinker" comme disent les Anglais—elle fait des trottoirs, des parapets de ponts et des maisons entières. Le "clinker", amalgamé à des ciments, donne, en effet, un produit très résistant. Les maisons "en ordures ménagères", n'ont pas moins de trois ou quatre étages.